



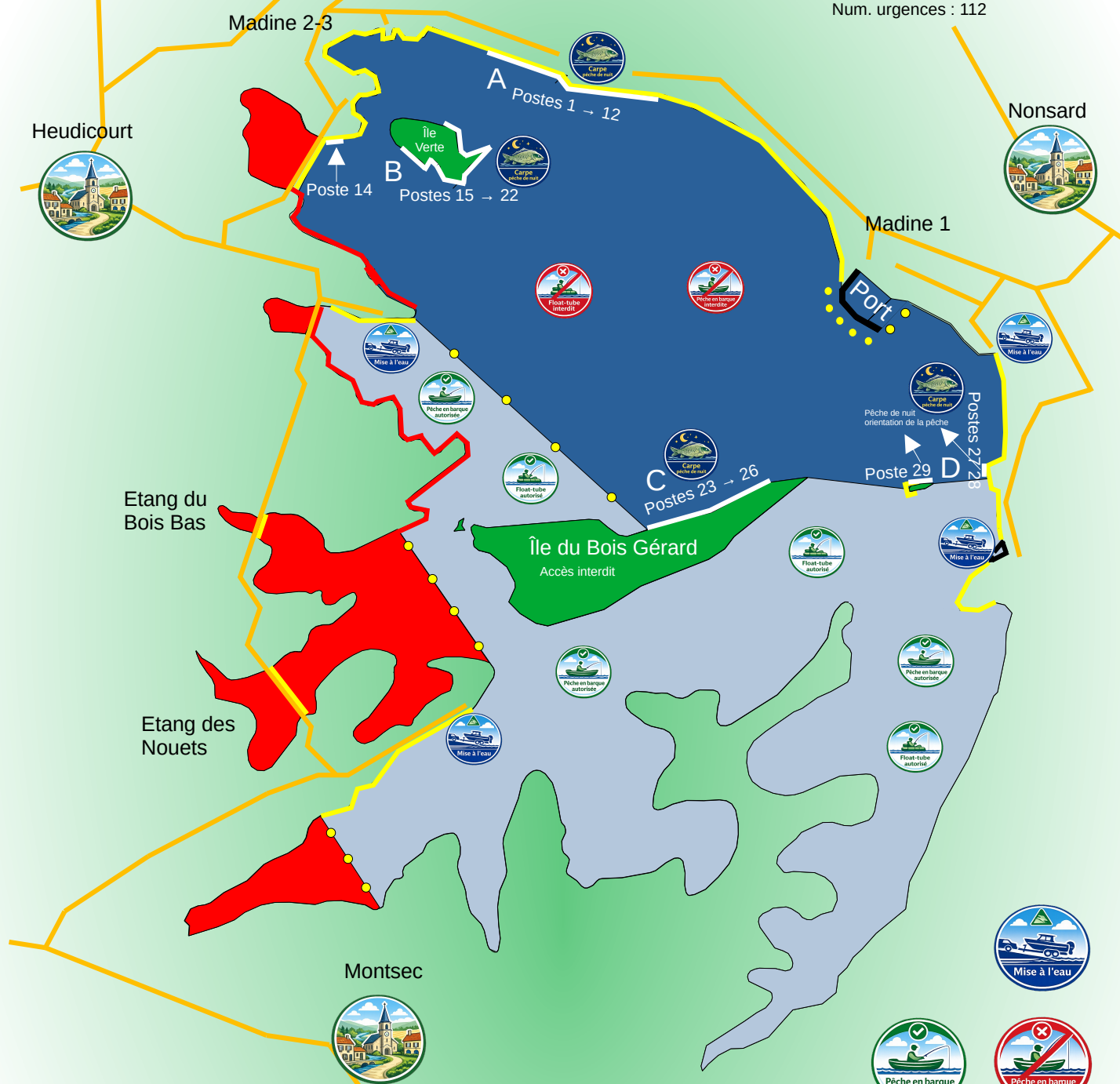
Carte des zones de pêche

Période été 1^{er} mai → 14 octobre

Voir réglementation générale
de la pêche sur le lac de Madine
<https://lespecheursdemadine.fr/>



Contact garderie : 06 47 11 55 58
Contact gendarmerie : 03 29 89 31 08
Num. urgences : 112



- Parcours du bord pêche à pied côté lac / camping interdit
- Pêche en barque et float-tube autorisée
- Pêche en barque interdite Navigation barque (traversée zone) autorisée Pêche et navigation en float-tube interdites
- Postes de pêche de la carpe de nuit numérotés
- Interdit à toute navigation zones de quiétude / roselières 10,00m



Pêche interdite dans le port et dans la zone située entre les palplanches et les bouées jaunes du port de Nonsard

Pêche de la carpe interdite (de jour comme de nuit) sur le parcours à pied de la mise à l'eau de Montsec